

Par visioconférence, le mardi 22 février 2022.

Présents :

F. Petitjean
J. Perrot
B. Manton
J. Lacroute
F. Ezzajjari

J. Demouge
T. Jaffiol
M. Saïd-Mohamed
P. Vauchez
J. Langlois

S. Delerce

Commission mixte restreinte

CTOC / ETR - PPF

Qualifications BFC
Championnats de France 2022-23
U18M - U17F

1 TEXTES FFHB POUR LA COMPETITION CHAMP. DE FRANCE 2022-2023 **(REGLEMENTS PARTICULIERS FFHB_21-22)**

1.1 COMPETITION 2022-2023 U18M

COMPÉTITION 2022-2023

Version 1

Elle comprendra 72 équipes :

– les vingt quatre équipes (24) qui ont évolué en poule Championnat de France en seconde phase,

Les 4 premiers des huit (8) poules du niveau challenge de France soit trente deux (32) équipes sont qualifiées pour le championnat de France U18 de la saison suivante.

Les 2 derniers des huit poules du niveau bas challenge Excellence sont relégués au niveau régional.

Les seize places restantes sont attribuées de la façon suivante :

2 places aux trois ligues les plus importantes en termes de licenciés masculins de la catégorie au 31 mai de la saison N-2.

1 place aux dix autres ligues.

Pour rappel, équipes 18M de BFC en 2^o phase du CF saison 2021-22 :

Niveau Championnat de France :

GBDH, Dijon MH

Niveau Challenge de France :

Conv. Belfort-Montbéliard, AS HBC Chalon sur Saône

1.2 COMPETITION 2022-2023 U17 F

COMPÉTITION 2022-23

Elle comprendra 96 équipes :

– les quarante-huit (48) équipes qui ont évolué en Championnat de France en seconde phase et les 3 premiers de chacune des huit (8) poules de Challenge de France de la seconde phase soit 24 équipes attribuent une place à leurs ligues d'appartenance pour la saison prochaine.

1 place par ancienne ligue soit 24 équipes.

Si une ou plusieurs places se libèrent elles seront attribuées à la ligue ayant classé les meilleurs quatrièmes des poules du challenge.

Pour rappel, équipes 17F de BFC en 2^o phase du CF saison 2021-22 :

Niveau Championnat de France :

ALC Longvic, Ent Saône-Mamirolle

Niveau Challenge de France :

ES Besançon F, Conv. JDA-Varois, CS Vesoul HS, Conv. Jura Centre, US Lédonienne, Conv. Maïche-Morteau-Orchamps Vennes

2 AYANTS-DROIT BFC SAISON 2022-23

2.1 CATEGORIE 18M

- Les 2 équipes 18M de BFC disputant le CF 21-22 (2° phase au Niveau Haut) = GBDH, Dijon MH, sont qualifiées pour le Championnat de France 22-23.
- Les 2 équipes 18M de BFC disputant le Challenge de France [Conv. Belfort-Montbéliard, AS HBC Chalon sur Saône] qui termineront dans une des 4 premières places de leur poule seront qualifiées pour le Championnat de France 22-23.
- La qualification nationale 18M de BFC de la saison 2021-22 permettra de désigner, conformément aux règlements FFHB :

1 ayant-droit 18M pour la Ligue BFC pour le CF 2022-23.

2.2 CATEGORIE 17F

Décision Commission mixte CTOC / ETR-PPF

- Les 2 équipes 17F de BFC disputant le CF (2° phase au Niveau Haut 21-22) = ALC Longvic, Ent Saône-Mamirolle, sont qualifiées directement pour le Championnat de France 22-23.
- Les équipes 17F de BFC disputant le Challenge de France [ES Besançon F, Conv. JDA-Varois, CS Vesoul HS, Conv. Jura Centre, US Lédonienne, Conv. Maîche-Morteau-Orchamps Vennes] qui termineront parmi les trois premières places de leur poule seront qualifiées directement pour le CF 22-23.
- La qualification nationale 17F de BFC de la saison 2021-22 permettra de désigner, conformément aux règlements FFHB :

2 ayants-droit 17F pour la Ligue BFC pour le CF 2022-23.

3 ORGANISATION DES QUALIFICATIONS

3.1 CATEGORIES D'AGES

17 F = joueuses nées en 2006 - 07 -08

18M = joueurs nés en 2005 - 06 -07

3.2 MODALITES DE DESIGNATION DES 8 EQ. PAR CATEGORIE 18M & 17F

- La Commission a décidé de retenir 8 équipes / catégorie, équipes du plus haut niveau régional les plus aptes à participer aux qualifications nationales pour le Championnat de France 2022-23.

La Commission rappelle également l'exigence demandée par la FFHB quant au niveau de certification de l'entraîneur autorisé.

Ces équipes devront confirmer leur souhait de participer aux journées de qualification par catégorie. Pour tout désistement, il sera fait appel à une autre équipe de la liste supplémentaire établie par la Commission.

- Les équipes Jeunes issues du CF 21-22 n'ayant pu se qualifier directement pourront participer aux qualifications BFC pour le CF 22-23.
- La commission mixte CTOC / ETR-PPF proposera les équipes issues des championnats régionaux, suivant les critères suivants :

- ✓ Analyse des cohortes =

Effectifs selon les années d'âges du CF 22-23, par catégorie.

- ✓ 18M =

Prise en compte des classements à date (avant la diffusion de la liste des 8 équipes retenues) saison N (21-22) :

Excellence 18M (joueurs 2005-06) et Excellence 15M (joueurs 2007).

Et voire si besoin Promotion.

- ✓ 17F =

Prise en compte des classements à date (avant la diffusion de la liste des 8 équipes retenues), saison N (21-22) :

Excellence 18F (joueuses 2006) et Excellence 15F (joueuses 2007-08).

+ Niveau de la saison N-1 (20-21) : Excellence 15F (joueuses 2006-07).

Et voire si besoin Promotion

- Les équipes de convention 21-22 pourront participer aux qualifications CF, à la condition de reconduire leur convention pour 22-23. Si la qualification est obtenue, elles seront proposées comme ayants-droit en tant que convention, sous peine de disqualification.
- Les équipes d'entente 21-22 ne pourront pas participer aux qualifications CF.

3.3 ORGANISATION DES 2 JOURNÉES DE QUALIFICATION

⇒ J1 = quatre matchs simples / catégorie

⇒ J2 = Final Four pour déterminer classement de 1 à 4 pour les 4 éq. vainqueurs J1

Dates des deux journées des tournois de qualifications BFC (*en fonction des équipes BFC qualifiées ou non pour les finalités nationales IC*) :

1^{ère} possibilité = J1 we 28-29 mai / J2 we 4-5-6 juin 2022

2^{ème} possibilité = J1 jeudi 26 mai / J2 we 28-29 mai

3.4 CALENDRIER

- **1^{er} mars** : envoi aux clubs du CR de la réunion du 22/02.
- **3 mai** : envoi aux clubs de la liste des **8 équipes retenues par catégorie**, pour participer aux qualifications nationales BFC pour le CF 22-23 ; ainsi que de la liste supplémentaire de 4 équipes / catégorie.
- **6 mai** : retour des clubs volontaires (parmi les clubs retenus) confirmant leur participation aux qualifications nationales BFC.
En cas de désistement(s), la Commission pourra alors proposer à d'autre(s) club(s) de la liste supplémentaire, de participer aux tournois de qualification.
- **17 mai** : envoi des modalités d'organisation des deux journées de qualifications nationales.
Les clubs recevant en J1 seront les têtes de série des 4 matchs simples / catégorie.
Et la Ligue HB de BFC décidera du lieu de l'organisation de chaque Final Four.